



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf et le douze mars à 18H30.

Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du 1^{er} mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DRUMEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames Annelise BERNALICIS, Isabelle DEVALCKENAERE, Marie-Josèphe DUPREZ, Linda LEFBVRE, Jacqueline RICHIR. Messieurs Philippe DRUMEZ, Jean-Marc DELERUE, Gilbert MARTINET, Pascal RENSY et Gérard WITKOWSKI.

Etaient absents : Madame Sylvie DUBOIS. Messieurs David BEAUSSART, Pascal DECAIX, Christophe DOUBLET et Etienne WRONA.

Procurations : Madame Sylvie DUBOIS à Monsieur Gilbert MARTINET
Monsieur Pascal DECAIX à Madame DUPREZ Marie-Josèphe

La séance ouverte Monsieur le Maire fait procéder à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint. Madame Isabelle DEVALCKENAERE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2018 a été transmis avec la convocation. Il demande aux membres du Conseil si le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune question.

Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune objection et est approuvé à l'unanimité par les membres de l'Assemblée.

Autorisation de travaux et demandes de subventions pour la réfection de la voirie de la rue du Bois

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le trafic inhabituel dans la rue du Bois engendré par les travaux d'assainissement de la RD941 entre avril et septembre 2016. Il ajoute que ce trafic a entraîné une importante dégradation de la voirie. Le phénomène a également été aggravé par les inondations de juin 2016.

Il explique qu'il y a lieu d'autoriser la réalisation des travaux de réfection de voirie qui sont envisagés au premier semestre 2019 et les demandes de subventions.

Monsieur le Maire indique que le département sera sollicité dans le cadre du FARDA (Aide à la voirie communale) et qu'une demande de participation exceptionnelle a été transmise à la communauté d'Agglomération puisque les dégradations sont imputables aux travaux pour lesquelles elle était maître d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil autorisent la réalisation des travaux de voirie rue du Bois et approuvent les demandes de subventions.

Aire Terrestre Éducative

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que les enfants de la classe de CM1-CM2 de l'école primaire communale ont demandé qu'il leur soit mis à disposition une petite zone à proximité immédiate du marais.

Monsieur le Maire indique que les enfants généreraient cette zone dans le cadre d'un projet éducatif et que ce projet vise à permettre aux enfants d'acquérir davantage de connaissances sur la nature et proposer des actions de protection et de valorisation du patrimoine naturel de la commune.

Il ajoute que cette zone obtiendrait le label « zone terrestre éducative ».

Après en avoir délibéré, la mise à disposition d'une petite zone de terrain à proximité du marais aux enfants de la classe de CM1-CM2 de l'école primaire communale est approuvée à l'unanimité.

Rémunération des animateurs recrutés pour les ALSH des vacances scolaires de l'année 2019

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée délibérante qu'afin d'organiser les différents ALSH, il a lieu de procéder au recrutement d'animateurs. Il précise que le nombre d'animateur sera déterminé par le nombre d'enfants inscrits. Il ajoute qu'il est nécessaire de définir la rémunération des animateurs titulaires du BAFA et celle des animateurs en stage pratique pour la validation de leur diplôme.

Il propose que les rémunérations soient ainsi fixées :

Animateurs stagiaires : 1^{er} échelon de la grille de rémunération des adjoints d'animation territoriaux
Animateurs titulaires du BAFA : 3^{ème} échelon de la grille de rémunération des adjoints d'animation territoriaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les barèmes de rémunération proposés.

Approbation du rapport d'activité 2017 du SIVOM de l'Artois

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que chaque année, il incombe aux communes adhérentes au SIVOM d'approuver, par délibération, le rapport d'activité du Syndicat.

Il procède à la présentation du rapport et précise que ce dernier sera laissé à la disposition des conseillers pour consultation dans la salle du conseil. Monsieur le Maire attire l'attention de l'Assemblée sur le fait que de nombreux actes d'urbanisme sont rédigés par les services administratifs de la commune. Sachant que chaque acte rédigé par le SIVOM est facturé, il explique que des économies non négligeables sont réalisées grâce à l'utilisation des compétences internes du service.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité le rapport d'activité du SIVOM de l'Artois pour l'exercice 2017.

Approbation du rapport de la CLECT de la CABBALR

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée délibérante que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la CABBALR a établi en date du 30 novembre 2018 un rapport relatif aux charges transférées de la piscine de LILLERS et aux conservatoires (danse et musique) de BETHUNE et de BRUAY. Il ajoute que les charges transférées représentent :

Pour le conservatoire de Béthune : 875 983 €

Pour le conservatoire de BRUAY : 1 490 508 €

Pour la piscine de LILLERS : 510 088 €

Il demande aux membres du Conseil de bien vouloir approuver le rapport de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT concernant les charges transférées des conservatoires de Béthune et Bruay-la-Buissière et de l'équipement aquatique de Lillers.

Compensation définitive de la CABBALR au titre de l'année 2018

Monsieur le Maire annonce aux membres de l'Assemblée qu'il convient de se prononcer sur le montant de l'attribution de compensation définitive 2018 allouée par la CABBALR.

Il explique que la CLECT est chargée de déterminer l'impact financier des charges transférées qui viennent en déduction de la compensation. Il énonce que le montant total avant déduction des charges transférées est de 503 277 € (439 101 € au titre du reversement de fiscalité par les syndicats à leurs communes initialement membres (SIZIAF)). Il ajoute que la CLECT évalue à 49 742 € le montant des contributions et charges transférées et que le montant définitif de la compensation 2018 est donc fixé à 453 534 €. Monsieur RENSY précise qu'il s'agit d'une des principales recettes de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil approuvent à l'unanimité l'attribution de compensation définitive de la CABBALR au titre de l'année 2018.

Informations diverses

Orientations budgétaires

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'une analyse financière des dépenses et recettes sur les 3 derniers exercices comptables leur a été remise avec la convocation. Après avoir présenté et commenté ce rapport, il énonce les projets d'investissements pour l'année 2019 en vue de la préparation du budget primitif.

Il explique qu'une étude est en cours concernant la faisabilité financière de la construction d'une salle multisports à CAMBRIN et que dans l'hypothèse de résultats concluants de cette étude la dépense afférente à ce projet sera inscrite au budget primitif 2019. Il ajoute que cette dépense sera autofinancée pour partie et qu'il sera nécessaire d'inscrire un emprunt pour une autre part.

Monsieur le Maire explique également que la dépense liée à l'équipement de l'éclairage public en LED du boulevard Louis Lesage est envisagée en 2019. Il ajoute qu'il sera possible d'obtenir des subventions de la FDE et qu'il s'agit d'environ 30 points lumineux.

Il indique également que le Budget primitif prévoira le réagencement de la Mairie afin de faciliter le travail et la communication au sein du service administratif et la mise en accessibilité de l'accueil au public.

Monsieur le Maire termine en expliquant que la dépense liée à la réfection de la voirie rue du Bois a été inscrite en restes à réaliser et qu'une somme était initialement prévue pour la réfection du Chemin des Vaches, cependant la commune de Noyelles-les-Vermelles n'envisage pas cette réfection pour l'année budgétaire 2019. Cette route étant mitoyenne, sa réfection ne pourra donc pas être réalisée sur l'exercice 2019.

Mesdames DUPREZ et BERNALICIS indiquent que cette voie est dangereuse.

Monsieur le Maire précise que si des plaintes lui sont adressées pour des pneumatiques ou jantes abîmées, les victimes seront orientées vers la commune de Noyelles-les-Vermelles.

Madame BERNALICIS énonce que les automobilistes roulent trop vite rue Basse Boulogne.

Monsieur le Maire explique que des chicanes seront prochainement implantées et que cette nouvelle installation sera réalisée en régie par les services techniques de la commune.

Population

Monsieur le Maire annonce que par courrier, en date du 18 décembre 2018, l'INSEE a informé la commune qu'elle comptait désormais 1 203 habitants au 01/01/2016.

Plantation d'arbres têtards

Monsieur le Maire explique que la CABBALR propose, après signature d'une convention, de financer la fourniture de 30 arbres têtards, les tuteurs, ligatures et protections (les communes conservent à leur charge la plantation, l'entretien et le paillage). Des éco-gardes élaborent un dossier d'aménagement ainsi qu'un plan de gestion pour une durée de 25 ans. Un suivi annuel permet aux éco-gardes de préconiser les entretiens nécessaires. Il indique que dans l'hypothèse où un des membres du Conseil souhaiterait porter ce dossier, il est favorable à sa mise en œuvre.

Protection participative citoyenne

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une enquête a été lancée par la municipalité afin de connaître la position des cambrinois sur la mise en place d'un dispositif de protection participative citoyenne. Il annonce que seuls 20 personnes ont répondu à cette enquête. Sur les 20 réponses, 18 personnes sont favorables contre 2 avis défavorables.

Marché publics

Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil municipal l'attribution du marché de travaux relatif à la reconstruction de l'observatoire du marais à l'entreprise BOIS et LOISIRS à WASQUEHAL. Il ajoute que l'entreprise mettra tout en œuvre pour que les travaux soient achevés avant la nidification des oiseaux et que le marais restera ouvert au public pendant la durée des travaux. Les travaux débuteront le jeudi 15 mars 2019, 2 jours seront consacrés au battage des pieux de fondation, puis la reconstruction de l'observatoire devrait prendre environ 2 semaines.

Salle polyvalente

Monsieur le Maire annonce que la table de cuisson de la cuisine de la salle Léonce Pruvost sera remplacée semaine 11. Il ajoute qu'un contrôle général des installations a été réalisé par l'électricien de la commune. Le contrôle de la commission sécurité s'est très bien déroulé et les services du SDIS ont félicité le professionnel pour son rapport.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Madame BERNALICIS demande quand la fibre sera opérationnelle sur la commune. Monsieur le Maire répond que tout devrait être installé avant la fin de l'année. Il ajoute qu'une traversée de route est nécessaire sur la RD941 et que les services de SFR ont été renvoyés vers le Département pour l'obtention des autorisations.

Monsieur le Maire explique, suite au conseil d'école, que l'ouverture d'une nouvelle classe était envisagée pour la rentrée scolaire 2019 par l'inspecteur d'académie. Il ajoute que la priorité a été donnée à d'autres écoles mais que les prochaines constructions de lotissements à proximité du café du village et rue de Noyelles laissent à prévoir une augmentation de la population et qu'une ouverture de classe sera très probablement nécessaire pour la rentrée scolaire 2020. Il ajoute qu'un recensement aura lieu en 2020.

Monsieur le Maire annonce qu'au vu du nombre d'informations qui y figurent et afin d'en faciliter la lecture, le fil du mois sera prochainement imprimé en format A3, ce qui permettra également de transmettre les informations émanant des forces de l'ordre qui avertissent régulièrement des divers délits commis dans les environs afin de conseiller aux administrés de faire preuve de vigilance.

Madame BERNALICIS demande où en est le projet de piscine intercommunale.

Monsieur le Maire explique qu'en tant que délégué communautaire il avait, il y a plus d'un an, proposé la candidature de la commune de CAMBRIN puisque le terrain situé derrière la station-service d'1,3 hectares avait initialement été acheté en vue d'un projet intercommunal. Cependant des communes de taille plus importante comme HAINES et DOUVRIEN seraient également favorables à l'implantation de ce type d'équipement sur leur territoire. La Communauté d'Agglomération n'a pas encore annoncé le lieu choisi pour l'implantation de la piscine.

Plus de question, la séance est levée à 20H15.

Le Maire,
Philippe DRUMÉZ



La secrétaire de séance,
Isabelle DEVALCKENAERE

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.